

CH_VB 2003-1934 5705 vom 23. September 2003

Bundesverwaltung, 2003-09-23, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2003-1934_5705

FR: CH_VB 2003-1934 5705 du 23 septembre 2003

IT: CH_VB 2003-1934 5705 del 23 settembre 2003

Volltext

2003-1934 5705 Procédure de consultation Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication Raccordement de la Suisse orientale et occidentale au réseau ferroviaire européen à grande vitesse (raccordement aux LGV) Avec le projet de raccordement de la Suisse orientale et occidentale au réseau ferroviaire européen à grande vitesse (raccordement aux LGV), la Confédération a pour but d'améliorer les liaisons du trafic longues distances entre la Suisse et l'étranger. Il faut donc y intégrer les petits et les moyens centres proches des frontières ainsi que l'aéroport de Bâle. De cette manière, les régions périphériques disposeront également de bonnes connexions vers les grands centres de l'étranger. La revalorisation des jonctions ferroviaires permet de transférer sur le rail les trafics aérien et routier et de contribuer ainsi à la réduction des émissions de CO2 et à la préservation du climat. Date limite: 15 décembre 2003 Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral des transports, Bollwerk 27, 3003 Berne, téléphone 031/322 57 50, fax 031/322 55 95, www.bav.admin.ch 23 septembre 2003 Chancellerie fédérale

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Procédure de consultation In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2003 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 37 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 23.09.2003 Date Data Seite 5705-5705 Page Pagina Ref. No 10 127 648 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.